

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 MARS 2019

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du quatorze mars deux mille dix-neuf, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

**Présents :** Pascale **TASD'HOMME** (AMILLIS), Patrick **FRÉRE** (AULNOY), Bernard **SONNETTE** (BASSEVELLE), Bernard **JACOTIN** (BEAUTHEIL-SAINTS), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (BOISSY-LE-CHÂTEL), Jean-François **LÉGER** (CHAILLY-EN-BRIE), Norbert **VARGA** (CHAMIGNY), Pascale **KEIGNART** (CHEVRU), Laurent **DELAGARDE** (COULOMMES), Jean-François **DELESALLE** (DOUE), Antoine **HEUSÈLE** (GIREMOUTIERS), Anne-Marie **THIÉBAUT** (GUÉRARD), Michael **ROUSSEAU** (JOUY-SUR-MORIN), Cendrine **DE CESARE** (LA CELLE-SUR-MORIN), Marie-Antoinette **LUCAS** (LA CHAPELLE-MOUTILS), Ugo **PEZZETTA** (LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE), Alain **BOURCHOT** (MAISONCELLES-EN-BRIE), Christine **GUILLETTE** (MAROLLES-EN-BRIE), Dominique **CARLIER** (MAUPERTHUIS), Bruno **BRION** (MORTCERF), Didier **HAMMEL** (REUIL-EN-BRIE), Séverine **ZELECHOWSKI** (SAINT-AUGUSTIN), Edith **THÉODOSE** (SAINT-CYR-SUR-MORIN), Yvan **SEVESTRE** (SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE), Marie-France **GUIGNIER** (SAINT-LÉGER), Geneviève **POLLATSCHKE** (SAINT-OUEN-SUR-MORIN), Patricia **RAMEAU** (SAINT-RÉMY-DE-LA-VANNE), Régis **D'HONDT** Régis (SAINT-SIMÉON), Clémentine **de CAGNY** (SAINTE-AULDE), Jean **FREYRI** (SAMMERON), Anne-Marie **DEBROUSSES** (SEPT-SORTS), Sophie **CHEVRINAIS** (TOUQUIN), Francis **TISSOT** (USSY-SUR-MARNE), Colette **GRIFFAUT** (VILLENEUVE-SUR-BELLOT), Michel **THIEBAULT** (VILLIERS-SUR-MORIN), Alain **BUIRETTE** (VOULANGIS), Daniel **NALIS** (CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE), Thierry **BONTOUR** (CC DES DEUX MORIN), Monique **BOURDIER** (CC Pays Créçois), Laurence **PICARD** (DÉPARTEMENT), Yves **JAUNAUX** (DÉPARTEMENT), Marie-Pierre **BADRÉ** (RÉGION), Michel **FOUCHAULT** (RÉGION).

**Absents représentés :** Odile **GRENET** (CHAUFFRY) donne pouvoir à Jean-François **LÉGER** (CHAILLY-EN-BRIE), Alexandre **DENAMIEL** (PÉZARCHES) donne pouvoir à Ugo **PEZZETTA** (LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE).

**Absents excusés :** Odile **GRENET** (CHAUFFRY), Laurence **NAVARRO-DEVRET** (CRÉCY-LA-CHAPELLE), Ingrid **COLPAERT** (MONTOLIVET), Sylvie **TOURNOUX** (MOUROUX), Alexandre **DENAMIEL** (PÉZARCHES), Évelyne **PASCARD** (SAINTE AULDE).

Madame Laurence **PICARD**, Secrétaire de séance.

**Yves JAUNAUX :** Nous avons le quorum ce soir de justesse. Un grand merci à ceux qui sont présents car nous ne sommes pas obligés de reporter la séance.

J'ai un pouvoir d'Odile **GRENET** à Jean-François **LÉGER** et d'Alexandre **DENAMIEL** à Ugo **PEZZETTA**.

Comme information, je dois vous annoncer qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 les communes de Beautheil et de Saints ont fusionné pour créer une commune nouvelle « Beautheil-Saints ». Bernard **JACOTIN** a été nommé délégué titulaire et Jacques **CHAPPUIS** délégué suppléant.

Il y a également des changements de délégués au sein d'autres communes. Commune de Boitron, Olivier **SERVAT** est délégué titulaire et Magali **DOREAU** est déléguée suppléante.

Commune de La Ferté-Gaucher, Hervé CRAPART est délégué titulaire, Joël TEINTURIER reste délégué suppléant.

Commune de Bellot, Joëlle LEGENDRE-MORISSE est déléguée suppléante. François HOUSSEAU reste délégué titulaire.

Communauté de Communes Pays Créçois, Monique BOURDIER est déléguée titulaire, Bernard CAROUGE est délégué suppléant.

Nous avons également le regret de vous annoncer le décès de Daniel CÉLÉRIER membre du CO du CLD. Une petite pensée pour lui.

Notre candidature pour le Plan paysage n'a pas été retenue, Samuel peux-tu nous en dire plus ?

**Samuel COQUIN :** Oui, vous savez que nous avons répondu à un appel à projets Plan de paysage, initié par le Ministère de la Transition Écologique. Cet appel à projets était principalement fondé sur l'une de nos grandes orientations, la reconquête paysagère du territoire. Malheureusement, nous avons été recalés au motif que le Plan de paysage fait dorénavant partie d'une obligation dans la charte des PNR. Par conséquent, candidater via un appel à projets n'apportait pas de valeur ajoutée, ceci malgré l'argumentation que nous étions qu'un Syndicat d'études et de préfiguration et que c'est pour cela que nous voulions candidater. L'argument n'a pas été retenu.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je souhaite redonner un élément d'information à ce sujet et présenter peut-être mes excuses sur ce projet qui n'a pas abouti, car dans le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2016, il a été proposé à Monsieur RIESTER, alors Président : « Si vous me le permettez, est-ce que je peux faire une proposition [...] ? Une proposition positive. ». Monsieur RIESTER m'a répondu « Comme toutes vos propositions ». Et je dis ainsi : « Pour la 3e année, il existe un appel à projets Plan de paysage, lancé par le Ministère de l'Environnement. Cet appel à projets vise, au travers d'un projet, à effectuer une approche paysagère comme clé d'entrée pour l'élaboration de projets de territoire partagés de qualité. ». Monsieur RIESTER me répondait « Très bien. On a enregistré tout ce que vous nous disiez. ». Effectivement, ça l'a été mais cela n'a pas abouti. On en prend acte.

**Yves JAUNAUX :** La grosse réflexion que l'on a, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, c'est que nous sommes un Syndicat de préfiguration. On n'est pas PNR donc moralité, à chaque fois que ce soit la Région ou le Département, on nous dit : « attention il faut être PNR pour lancer des actions ». Nous piaffons un peu d'impatience pour faire des actions, mais là il va falloir nous calmer, l'important c'est de devenir PNR. Après, bien entendu, l'important est d'écrire la charte et après de se lancer dans de véritables actions de PNR. Ne nous comparons pas au Gâtinais, ils ont 20 ans d'avance sur nous.

Alors nous devons désigner un secrétaire de séance, Laurence ? Vous êtes d'accord pour que Laurence PICARD soit secrétaire de séance ? Merci.

Nous devons valider le procès-verbal du 10 septembre 2018. Y a-t-il des remarques ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Merci Monsieur le Président, j'ai sûrement loupé toute une série de commissions depuis le 10 septembre 2018 donc, comme chacun d'entre nous, j'ai relu attentivement le procès-verbal. Pourquoi ? Parce qu'il donne une traçabilité aux débats, de nos propositions et de nos démarches. Ainsi le 10 septembre il avait été proposé de

rencontrer Laurent GIROMETI dans le cadre du Plan de paysage. Il avait été indiqué que c'était une très bonne idée et il avait été également proposé de rencontrer Monsieur FOUCHER dans le cadre d'un comité scientifique. Monsieur FOUCHER, c'est la filière forestière. On avait répondu « oui pourquoi pas, pas de problème ». Il avait également été proposé de recenser toutes les gares construites entre 1880 et 1900, qui font parties de notre patrimoine, il a été indiqué que cela était très intéressant. Enfin Madame BADRÉ a proposé que nous parlions tous ensemble de l'itinéraire pour les enquêteurs qui devaient venir, si j'ai bien lu le document, fin avril c'est à dire bientôt.

**Yves JAUNAUX :** Alors on va en parler tout à l'heure, parce qu'une commission s'est réunie vendredi et on vous fera le point avec le CLD.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Et enfin, là c'est une remarque de forme, à la première page à la quatrième ligne, il est indiqué « si on résonne juridiquement » donc je ne résonne pas comme une cloche, je raisonne. Je vous remercie.

**Yves JAUNAUX :** On va corriger.

La filière bois est une filière qui nous intéresse puisque cela m'intéresse aussi au niveau du Département. J'ai manqué de chance parce que je devais présenter Rémi FOUCHER à Jean-Jacques BARBAUX, vous connaissez la suite, je devais le présenter à Jean-Louis THIÉRIOT, vous connaissez la suite et maintenant je vais le présenter à Patrick SEPTIERS, en espérant qu'il n'y aura pas de problème.

On garde les contacts avec Rémi FOUCHER parce que c'est une filière vraiment très importante au sein de notre territoire.

On a créé une commission paritaire avec autant de personnes du CLD et autant de personnes du Bureau afin de travailler sur la visite des rapporteurs. Nous avons commencé à travailler, nous vous ferons, bien entendu, le rapport tout à l'heure et c'est simplement le début, puisqu'une autre réunion est prévue le 2 avril. Je compte ensuite rencontrer, une fois l'itinéraire virtuel établi, tous les partenaires qui sont sur cet itinéraire, d'y inviter les membres du SMEP qui le désirent, pour avoir un discours PNR commun. Définir qui parle à chaque étape, par exemple, qui parle dans le car... Le CLD nous a proposé de faire des flyers. Actuellement, nous sommes à une vingtaine de lieux sélectionnés. Il y en a encore trop. Mais ce n'est pas parce que ce sont des lieux qu'on ira partout. Nous avons bien travaillé. J'ai été impressionné la semaine dernière par les membres de cette commission. Les idées fusaient de toute part. Donc, cela fonctionne bien. Bien entendu, on vous rendra compte. Tout cela ne sera pas décidé tout seul. Mais, pour l'instant, on travaille, sachant que Samuel nous a donné une information tout à l'heure qui pose encore problème, Samuel...

**Samuel COQUIN :** Dans la journée nous avons appris, par le Ministère de la Transition Écologique, qu'il y avait un problème au niveau de la programmation de la date de la visite des rapporteurs que nous attendons tous. Vous savez que cette visite est composée des services de l'État dont la Fédération des Parcs, le CNPN, la DRIEE et des services de la région Ile-de-France. Ils viennent réétudier le projet à l'aune des améliorations que nous avons portées dans la délibération d'avril 2017, qui exprime les grandes orientations, l'ambition du projet et le recadrage du périmètre tel qu'il avait été préconisé dans l'avis d'opportunité de 2014.

Une première date, le 5 décembre, avait été proposée. Nous avons demandé son report pour le printemps. Or la date pour ce printemps, ne nous est pas communiquée faute d'un

rapporteur disponible au CNPN, qui n'est plus celui qui avait été envisagé. Le successeur n'est pas encore nommé par le CNPN cela devrait se résoudre pour la fin mars. À partir de là, en fonction des disponibilités du rapporteur du CNPN, la visite pourrait, je dis bien au conditionnel, pourrait être programmée, nous l'espérons en juin, sachant qu'il y a déjà des Parcs qui sont programmés en juin. Ou sinon cela nous amène plutôt vers l'automne au mois de septembre. La visite sera suivie de la commission CNPN un mois après à Paris.

**Yves JAUNAUX :** Vous voyez bien, cela est un chemin de croix parce qu'enfin de compte nous avons à chaque fois des reports. Bien entendu lors du Bureau, nous avons demandé à Vincent BOURCHOT de contacter Franck RIESTER en tant que Ministre pour voir ce qu'il peut faire. D'autant plus que Franck doit rencontrer François de RUGY prochainement, on va voir ce que cela donne. Au besoin il y aura une réunion exceptionnelle du Bureau et du Comité pour vous en informer.

Je vais prendre l'ordre du jour dans l'autre sens. Par rapport à la commission paritaire, nous avons regardé avec Samuel les « points noirs » du territoire soulevés dans les rapports. Nous avons retenu la cabanisation, c'est un reproche qu'on nous avait fait dans les rapports précédents donc on essaye de trouver un moyen d'y remédier, l'étalement urbain, la biodiversité insuffisante. Alors la biodiversité insuffisante... quand nous voyons les différents Atlas qui ont été faits par le Département qui sont d'une grande qualité, quand on voit les différentes publications notamment sur les papillons de la Vallée du Morin, c'est vraiment extraordinaire. Donc on ne peut pas dire qu'il n'y ait rien du tout. Le manque de patrimoine culturel, rural et des savoir-faire là aussi à la réunion de vendredi, on a écrit une page tellement qu'il y avait à dire. Il a également été soulevé le manque de patrimoine immatériel, ce n'est pas forcément ce qui se voit, notamment sur la part des savoir-faire. Il faut répondre à tous ces points. Suite à la réunion de la commission, environ une vingtaine de sites a été sélectionnée. Bien entendu, il y en a encore de trop. Une fois que nous aurons défini les lieux, si on en a oublié, on en reparlera ensemble et on essaiera de faire une réunion pour sensibiliser tout le monde, pour qu'ils aient un langage PNR. À la dernière visite, tout le monde n'avait pas ce discours et c'était une même personne qui parlait donc à revoir.

Il faut également marquer l'engagement citoyen des acteurs locaux, des politiques... Il est vrai qu'il y a encore quelques communes qui n'ont pas adhéré au Syndicat. Donc, nous allons essayer de savoir pourquoi. Nous pourrions revenir tout à l'heure sur cette commission paritaire, si vous avez des idées. Mais, j'ai été franchement impressionné par le travail fourni.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je salue le travail qui a déjà été fait. Pour que chacun des membres du Syndicat puisse s'imprégner des choses, serait-il possible d'avoir la liste que vous avez indiquée et les perspectives qui sont à travailler ?

**Yves JAUNAUX :** Pourquoi pas, si le Bureau est d'accord.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je pense à cela particulièrement en tant que délégué de la commune de Boissy-le-Châtel, une des communes qui sont virtuellement exclues du périmètre. Je pense qu'il y a une action particulière à mener sur ces communes entre Crécy, Coulommiers et Boissy-le-Châtel. Vous avez parlé de la cabanisation, de l'étalement urbain. Il y a sûrement d'autres choses à synthétiser de façon à éclairer les commissions sur la position particulière de ces communes que le Préfet de Région a a priori « exclu ».

**Yves JAUNAUX :** Attendez il y a deux combats. Le premier combat c'est de savoir répondre à ce qu'on nous reprochait. Si on se lance dans le changement du périmètre, qui a déjà été modifié, car nous avons récupéré un certain nombre de communes par rapport au premier périmètre, on ne s'en sortira pas.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Il n'est pas question de changer de périmètre mais seulement de répondre à l'avis mitigé du Préfet.

**Yves JAUNAUX :** C'est ce que l'on fait. Par contre rappelez-vous l'État nous disait qu'il fallait élargir le périmètre, concentrons-nous déjà sur le périmètre actuel. Nous avons encore des choses à figner donc on verra après la réunion du 2 avril mais si vous avez des choses à présenter complètement d'accord.

Nous allons reprendre l'ordre du jour car nous nous sommes un peu écartés.

## N°DEL-2019-01 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

### EXPOSÉ :

**Yves JAUNAUX :** Débat d'orientation budgétaire alors Jean-François peux-tu nous le présenter ?

**Jean-François LÉGER :** Bonsoir à ceux que je n'aurais pas vu. On va essayer de le faire court parce que je sais que généralement ce n'est pas ce qui intéresse le plus.

Vous avez tous eu le dossier, les éléments de contexte du territoire vous les connaissez, l'obligation de rendre compte vous connaissez, la présentation du Syndicat Mixte je pense que vous connaissez également, donc on va essayer d'en venir aux chiffres.

La procédure budgétaire, le Bureau s'est réuni déjà à deux reprises, nous avons intégré des éléments qui ont été fournis par les membres du Bureau dans le DOB. Donc sur l'exécution 2018 cela s'est bien passé, c'est déjà ça, nous dégageons un excédent de fonctionnement, en fin d'exercice, d'environ 121 000 €. Au-delà du chiffre qui peut paraître important cela n'est pas tant que cela, il faut absolument que le Syndicat dispose d'un fonds de roulement. Puisque vous savez entre le moment où l'exercice commence, les dépenses se font, et le moment où les communes payent leur participation il se passe un certain nombre de mois. Donc il faut absolument que le Syndicat dispose d'un fonds de roulement, je pense que là nous l'avons. Maintenant nous allons pouvoir passer aux actions, il y a eu assez peu d'actions réalisées sur 2018 parmi celles qui vous ont été présentées. Maintenant l'assise nous l'avons, nous allons pouvoir travailler le budget.

Nous vous proposerons un budget qui sera cette année encore prudent dans l'approche. Il n'y a pas de dérive et les actions continuent, cela monte gentiment en charge. Donc le fonctionnement au niveau des dépenses, s'élèvera autour des 73 000 € dans les dépenses nouvelles et dans l'investissement celles-ci restent très mesurées dans les 3 000 € donc principalement du matériel informatique, des logiciels, du mobilier. Cela se limite à ça.

Sur le fonctionnement on peut noter qu'il va y avoir une augmentation du personnel avec Samuel et le chargé de mission. En recettes, des subventions au Département et à la Région

sont à redemander. C'est en gros tout ce que je peux vous dire, nous vous avons, enfin Valérie qui a travaillé sur le dossier vous a mis des graphiques.

Voilà pas grand-chose d'autre, si ce n'est que l'assise me paraît bien, elle permet de partir sans avoir peur du lendemain. Nous avons le fonds de roulement qui nous permet de faire nos dépenses.

**Yves JAUNAUX** : Y a-t-il des questions par rapport à ce DOB ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Président. Je remercie Monsieur LÉGER pour la présentation de ce rapport. Je le remercie déjà pour la forme de ce rapport. D'avoir mis des graphiques, ça fait plaisir, d'autant que ce sont des camemberts. Ici, on devrait dire des bries. Je reviens sur le rapport, sur les actions 2018 assez peu engagées. Effectivement, nous avons voté trois actions en 2018 qui n'ont pas vu trop d'aboutissement. Certaines de ces actions sont reprises. On peut espérer, pour 2019, qu'elles ne seront pas des vœux pieux. Voilà. Il faut faire avancer les choses en fonction des contraintes du budget. Mais, comme dans toutes les communes, il faut inscrire des projets que l'on peut réaliser. Là, on espère que c'est jouable. Sur ces trois actions, je pense qu'il y a un certain nombre de personnes dans la salle qui pourront aider à faire ces actions.

**Jean-François LÉGER** : Denis, je vais laisser au Président le soin de te répondre mais tu connais l'inertie. Le budget a été voté l'année dernière au mois de mars. Le temps que les dossiers se montent, que les décisions soient prises officiellement et que tout cela parte, cela prend toujours un certain de temps. Nous espérons tous que cela va avancer.

**Yves JAUNAUX** : Autre difficulté, c'est que les subventions qu'on attendait pour des actions au niveau du Département ont été votées, au niveau du Département, en septembre. Donc, le temps que tout soit réalisé, nous étions au mois d'octobre. Nous avons bien senti, ainsi que le Département, qu'on avait peu de temps pour réaliser ces actions. Donc, nous avons proposé que ces actions soient renouvelées en 2019. Il est bien entendu qu'en 2019, nous avons l'obligation d'effectuer ces actions, sinon les subventions du Département ne suivront pas.

**Samuel COQUIN** : Je ferai juste une précision, pour ne pas que nous partions de la salle ce soir en disant, qu'en 2018, il y a eu 0 action. Je rappelle l'étude Bioterre que nous avons menée sur l'exercice conjoint 2017-2018 qui s'est achevée en mai 2018 avec une restitution sur l'identité du territoire vue par le territoire et vue par l'extérieur du territoire. Cette étude va beaucoup nous servir dans les développements ultérieurs, notamment dans l'écriture de la charte. Deuxième action, même si elle n'a pas été couronnée de succès. À partir de mai, on a travaillé à l'élaboration de notre candidature sur l'appel à projets Plan de paysage. Donc, nous avons eu une action pleine d'un trimestre pilotée par Jean-François DELESALLE sur cette année 2018. Voilà, c'était juste une précision.

**Yves JAUNAUX** : On s'étonnait avec Marie-Pierre BADRÉ et Michel FOUCHAULT des sommes dépensées par rapport au soutien de la Région. Comment demander à la Région de nous aider encore plus alors que nous n'avions pas dépensé l'enveloppe budgétaire ? En fin de compte, cette enveloppe est dépensée. Alors, ça prouve bien que des actions ont été menées.

**Michaël ROUSSEAU :** Quelle ligne budgétaire a été réservée au CLD et quel est le budget utilisé en 2018 ?

**Yves JAUNAUX :** Suite à la réunion de Chailly, nous avons vu que le CLD avait besoin de moyens, à la fois des moyens matériels et de « stagiaire ». Donc en gros nous avons prévu 11 000 €. C'est à peu près la somme qui a été donnée comme exemple dans le PNR Préalpes d'Azur. Je remercie les actions du CLD qui nous enrichissent.

**Jean-Luc RENAUD :** Nous avons eu beaucoup de réunions. Notre action principale a été de créer en lien avec le SMEP un comité de promotion qui permet d'identifier les différentes manifestations du territoire, type Paroles de plantes, pouvant obtenir le label « esprit du PNR », nous travaillons en lien avec la commission communication du SMEP.

Nous avons également réuni les commissions de travail notamment celle de l'écriture de la charte. Nous n'avons pas dépensé de budget en 2018 pour répondre à la question, nous avons travaillé bénévolement. Et là maintenant, nous avons besoin d'une aide notamment pour la communication d'où le stagiaire.

**Yves JAUNAUX :** Moi je me félicite de l'entente entre le CLD et les élus du SMEP, c'est tout à fait extraordinaire et on arrive vraiment dans des réunions de confiance. Je remercie les membres qui participent car c'est tout à fait constructif, c'est pour cela que nous sommes en attente pour le résultat final. Après on comptera sur le CLD, sur tous pour l'écriture de la charte et pour le reste.

Alors s'il n'y a plus de questions pour le DOB je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

## **1/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Monsieur le Président,

VU les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi NOTRe n°2015-991 du 7/08/2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe,

CONSIDÉRANT le débat sur les orientations budgétaires 2019 tenu en séance du Comité syndical,

PROPOSE

- d'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2019.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE

- d'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2019.



**Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N°DEL-2019-02 ADOPTION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE 2019 POUR LES COMMUNES ET EPCI**

**EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Alors l'adoption pour le montant de la participation 2019 des communes et EPCI. Nous voulons simplement renouveler le montant de l'année précédente c'est-à-dire 0,40€ par habitant pour les communes et 0,05€ par habitant pour les EPCI. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

**2/ ADOPTION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE 2019 POUR LES COMMUNES ET EPCI**

M. Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 20 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif au budget,

**PROPOSE**

- de fixer le montant de la participation, pour l'année 2019, à 0,40 € par habitant, pour les communes adhérentes au Syndicat Mixte et à 0,05 € par habitant pour les EPCI adhérents au Syndicat Mixte.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

**DÉCIDE**

- de fixer le montant de la participation, pour l'année 2019, à 0,40 € par habitant, pour les communes adhérentes au Syndicat Mixte et à 0,05 € par habitant pour les EPCI adhérents au Syndicat Mixte.

**Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N°DEL-2019-03 VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2019 DE FONCTIONNEMENT**

**EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Validation du programme d'actions 2019 de fonctionnement, alors il y a le report de certaines actions de 2018, ce que disait Denis SARAZIN-CHARPENTIER, qui devaient être faites en 2018, qui seront faites en 2019.



**Samuel COQUIN :** Concernant le Plan de paysage nous avons, comme vous le savez, candidaté en 2018 et notre candidature n'a pas été retenue, donc sur le nouvel appel à projets, avant de nous lancer sur une candidature, il nous faudra bien prendre date et contact avec le Ministère, avec le club Plan de paysage pour exprimer avec eux notre situation d'études et de préfiguration. Si cette situation peut permettre de candidater à l'appel nous le ferons, sinon ce ne sera pas nécessaire. Néanmoins c'est une orientation forte donc cela ne doit pas nous empêcher, sans candidater à un appel à projets, de travailler avec les commissions et de mener une véritable action sur cette problématique du Plan de paysage. Voilà ce qui est proposé.

**Yves JAUNAUX :** D'autant plus que la commission a beaucoup travaillé avec Jean-François DELESALLE, ils sont un peu floués dans cette affaire. En fin de compte on arrive à un résultat car même si nous ne pouvons pas candidater, ce n'est pas peine perdue, cela préfigure de ce que l'on devra faire après.

**Samuel COQUIN :** La seconde action, c'est en collaboration avec le CLD et en particulier avec la commission communication. Nous avons imaginé, avec un apport externe en prestation, de développer cinq ou six scénarii pour développer l'information de l'existence d'un projet de Parc naturel régional sur le territoire auprès des populations. Les scènes vont se dérouler sur le territoire sous forme soit théâtralisée soit plus par des énigmes c'est-à-dire une attractivité plutôt ludique pour attirer la population à jouer, à s'informer sur le projet de Parc. La troisième action - nous l'attendions depuis la fin de l'année 2018 - est un appel à projets régional pour promouvoir la filière bois et forêt. L'appel à projets vient de paraître il y a une semaine. C'est un appel à projets qui permet le financement d'un animateur de filière bois pour le SMEP à hauteur de 80 % du poste. Donc, c'est important pour nous au vu de la richesse du territoire en termes de présence de feuillus sur les forêts. Nous avons une grosse problématique initiale, c'est la problématique du morcellement parcellaire du foncier, qui jusqu'à présent empêchait tout développement économique d'une filière. L'objectif de cet appel à projets contient justement la possibilité de travailler sur cette problématique du morcellement foncier et des biens laissés vacants.

**Yves JAUNAUX :** Une filière tout à fait importante qui lie à la fois biodiversité et économie, n'empêche que là encore, il ne faudrait pas qu'on ne reproche que c'est une filière pour l'avenir et pas en préfiguration donc là aussi nous avons des difficultés.

**Pierre DOERLER :** Est-ce que le SMEP envisage une présence matérielle, physique, publicitaire à la Foire de Coulommiers ?

**Yves JAUNAUX :** Oui il y aura un stand.

**Thierry BONTOUR :** Je voulais rajouter sur la filière bois que nous avons programmé une réunion avec les référents forestiers le 10 avril prochain qui nous permettra de commencer à travailler notamment sur cet aspect d'appel à projets.

**Yves JAUNAUX :** Nous avons demandé à toutes les communes de nous donner un référent forestier.

**Thierry BONTOUR** : C'est nous, à la commission sylvicole, qui organisons cette réunion le 10 avril avec les référents forestiers.

**Yves JAUNAUX** : Validation du programme d'actions 2019. Y- a-t-il d'autres questions ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Complètement favorable, je vous félicite, il n'y a pas de mal à se féliciter. L'identité d'un territoire c'est un peu une référence, il faut avoir en tête que le nouveau délégué à la langue française Monsieur Paul de SINETY, nommé par le ministre de la Culture, est originaire de Coulommiers.

**Yves JAUNAUX** : Cela vous étonne...

Donc s'il n'y a plus de questions je mets aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci. Samuel me souffle que l'écriture de la charte va être un gros travail par la suite, c'est évident !

### **3/ VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2019 DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et en particulier son article R333-1,

VU la délibération 2017-10 du 20 avril 2017 fixant les grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014,

VU la délibération 2018-19 du 19 juin 2018 actualisant la délibération des grandes orientations,

VU la délibération 2018-25 du 10 septembre 2018 validant le programme d'actions 2018 de fonctionnement,

CONSIDÉRANT le report de la réalisation d'une partie des actions validées par le programme d'actions 2018 de fonctionnement,

CONSIDÉRANT la volonté du Comité Syndical de réaffirmer son engagement dans le projet de classement du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin,

CONSIDÉRANT la volonté du Comité Syndical de faire connaître le projet au plus grand nombre,

PROPOSE

- le programme d'actions 2019 de fonctionnement suivant :
  - 1<sup>ère</sup> action : Communication et vulgarisation du projet de PNR auprès des acteurs du territoire, écriture d'un scénario pour l'animation tout public déclinable en 6 séquences itinérants : conception, repérage, rédaction et test,

- 2<sup>ème</sup> action : En accord avec l'orientation n°5 des grandes orientations du projet de parc : Accompagnement et préparation de candidatures en réponse à appels à projet liées aux stratégies locales de développement des filières associées à la transition énergétique,
  - 3<sup>ème</sup> action : Animation des réunions de commissions et préparation de l'avant-projet de charte.
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant au programme d'actions 2019 de fonctionnement.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

#### DÉCIDE

- de valider le programme d'actions 2019 de fonctionnement suivant :
- 1<sup>ère</sup> action : Communication et vulgarisation du projet de PNR auprès des acteurs du territoire, écriture d'un scénario pour l'animation tout public déclinable en 6 séquences itinérants : conception, repérage, rédaction et test,
  - 2<sup>ème</sup> action : En accord avec l'orientation n°5 des grandes orientations du projet de parc : Accompagnement et préparation de candidatures en réponse à appels à projet liées aux stratégies locales de développement des filières associées à la transition énergétique,
  - 3<sup>ème</sup> action : Animation des réunions de commissions et préparation de l'avant-projet de charte.
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant au programme d'actions 2019 de fonctionnement.

#### Décision :

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **N°DEL-2019-04 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

#### **EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Alors demande de subvention auprès du Conseil Départemental c'est acté puisqu'en fin de compte les subventions qu'on avait demandées au Conseil Départemental avaient été validées. Je peux vous dire qu'il y a eu une commission de validation sur les actions du Parc du Gâtinais et les nôtres. 26 000€ nous ont été attribués, ils sont reportés pour 2019. Ce que nous allons demander c'est 14 000 € en plus pour financer le chargé de mission, on verra bien si on les obtiendra.

Nous vous avons expliqué tout à l'heure que Samuel ne pouvait travailler que 15 % maximum de son temps au niveau du PNR donc nous allons être obligés d'embaucher quelqu'un pour remplacer en partie Samuel. Nous allons essayer de demander des financements à la fois au Département et tous les financements possibles par rapport à ce

poste-là. Pas de problème sur cette demande de subvention ? En gros elle est accordée mais nous devons en faire la demande. Personne n'est contre, personne ne s'abstient ? Merci.

#### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et en particulier son article R333-1,

VU la délibération 2017-10 du 20 avril 2017 fixant les grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014,

VU la délibération 2018-19 du 19 juin 2018 actualisant la délibération des grandes orientations,

CONSIDÉRANT l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Seine-et-Marne aux PNR et projets de PNR,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Départemental de Seine-et-Marne de poursuivre son accompagnement en faveur du SMEP sous forme d'un programme d'actions annuel en fonctionnement,

CONSIDÉRANT le programme d'actions 2019 de fonctionnement proposé par le SMEP,

#### **PROPOSE**

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à hauteur de 40 000€, afin de couvrir les dépenses liées au programme d'actions 2019 de fonctionnement suivant :
  - 1<sup>ère</sup> action : Communication et vulgarisation du projet de PNR auprès des acteurs du territoire, écriture d'un scénario pour l'animation tout public déclinable en 6 séquences itinérants : conception, repérage, rédaction et test (subvention demandée : 15 000€),
  - 2<sup>ème</sup> action : En accord avec l'orientation n°5 des grandes orientations du projet de parc : Accompagnement et préparation de candidatures en réponse à appels à projet liées aux stratégies locales de développement des filières associées à la transition énergétique,
  - 3<sup>ème</sup> action : Animation des réunions de commissions et préparation de l'avant-projet de charte (subvention demandée 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> actions : 25 000€).
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant au programme d'actions 2019 de fonctionnement et à la demande de subvention.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

## DÉCIDE

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à hauteur de 40 000€, afin de couvrir les dépenses liées au programme d'actions 2019 de fonctionnement suivant :
  - o 1<sup>ère</sup> action : Communication et vulgarisation du projet de PNR auprès des acteurs du territoire, écriture d'un scénario pour l'animation tout public déclinable en 6 séquences itinérants : conception, repérage, rédaction et test (subvention demandée : 15 000€),
  - o 2<sup>ème</sup> action : En accord avec l'orientation n°5 des grandes orientations du projet de parc : Accompagnement et préparation de candidatures en réponse à appels à projet liées aux stratégies locales de développement des filières associées à la transition énergétique,
  - o 3<sup>ème</sup> action : Animation des réunions de commissions et préparation de l'avant-projet de charte (subvention demandée 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> actions : 25 000€).
  
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant au programme d'actions 2019 de fonctionnement et à la demande de subvention.

### Décision :

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## N°DEL-2019-05 INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEURS

### EXPOSÉ :

**Yves JAUNAUX :** Indemnités de conseil et de budget au trésorier, cela m'a fait plus que rire, puisqu'en fin de compte nous avons toutes les difficultés, chacun dans nos communes avec la trésorerie publique, et donc ce n'est pas rien. N'empêche que la loi nous demande de voter cette indemnité de conseil. Je pense que vous serez d'accord pour la voter elle correspond à 128,56€ pour l'année 2018. Des questions ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je ne vais pas m'opposer au versement de cette indemnité à une collègue du Ministère des Finances, cependant je voudrais noter que la loi préconise, ce n'est pas obligatoire. Je voulais savoir 100 % de quoi ?

**Yves JAUNAUX :** Un taux par rapport au budget total.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Malgré les difficultés que vous indiquez vous mettez le maximum. Le minimum serait que cet agent vienne au moins une fois à un Comité.

**Yves JAUNAUX :** Ce n'est pas une obligation mais je voudrais indiquer que Madame GUENEZAN participe souvent à des réunions. Nous avons eu des percepteurs qui ne venaient jamais. Elle, nous ne pouvons pas lui reprocher de ne pas venir. Dans certains secteurs, elle

vient. Le seul problème, c'est qu'on s'aperçoit - alors elle fait son boulot - c'est qu'il y a un zèle incroyable. Même si les services de l'État lui disent qu'il faut faire ça et que la Préfète ou la Sous-préfète lui disent : « Dans votre secteur, il faut faire ça », et bien, elle dit non. Donc cela pose, un peu, un problème. On y arrive mais c'est beaucoup de temps perdu.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Qu'elle sache qu'on serait 82 à pouvoir l'accueillir.

**Jean-François LÉGER** : J'ai un point à ajouter là-dessus, parce que vous connaissez tous mon boulot. Je suis un collègue de Sylvie. Il faut bien prendre en compte le fait que l'État nous impose et vous impose - ce sont les conséquences de la LOLF en 2002 - d'aller vers des procédures de certification. Si vous, dans vos communes, vous êtes capables d'y arriver tout seul, chapeau. Sylvie a le boulot de vous accompagner et de vous y contraindre. Et, demain, les collectivités qui n'auront pas la certification, je ne sais pas ce qu'elles feront. C'est tout ce que je voulais vous dire. Par expérience, c'est également valable dans le privé. Les meilleurs comptables sont souvent les plus emmerdeurs.

**Yves JAUNAUX** : Jean-François, tu reconnaîtras quand même avec moi que simplifier, je suis d'accord, mais il faut essayer de ne pas compliquer non plus. Parce que de temps en temps, on a l'impression que c'est compliqué. On demande l'avis de la Trésorerie. Dans certaines structures, on suit cet avis, on prend la délibération puis après on nous dit que ce n'est pas la bonne délibération. On a l'exemple au niveau de Provins, Thierry est témoin, on nous a expliqué ce qu'il fallait faire d'une telle manière. Et, en cours, la Sous-préfète nous a dit que ce qui nous a été expliqué était faux. Il y a un moment, c'est bon. Bon, on passe là-dessus. Vous êtes tous d'accord pour donner ses indemnités à Madame GUENEZAN ? Merci.

## **5/ INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEURS**

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, modifié par le décret n° 91-974 du 16 août 1991, relatif à l'indemnité de Conseil allouées aux receveurs municipaux,

VU l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les établissements publics aux receveurs,

CONSIDÉRANT la nomination au poste de Trésorier de Madame Sylvie GUENEZAN,

PROPOSE

- de demander le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget telle qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 au taux de 100% par an,
- de s'assurer que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits au budget.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

#### DÉCIDE

- de demander le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget telle qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 au taux de 100% par an,
- de s'assurer que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits au budget.

#### Décision :

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **N°DEL-2019-06 CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR EN CDD À TEMPS PARTIEL**

#### **EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Création d'un poste de directeur en CDD à temps partiel. C'est justement la situation de Samuel qu'il faut redéfinir par rapport à ses fonctions de directeur de l'EPIC de Coulommiers. Donc il faut créer le poste qui correspond à 5 heures par semaine, on a besoin de Samuel pour nous aider donc nous vous proposons de créer ce poste de directeur en CDD à temps partiel pour régulariser la situation.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Il y a peut-être des ajouts à faire.

**Yves JAUNAUX :** Dans ce cadre de création de poste de directeur en CDD à temps partiel il n'y a pas d'ajouts à faire, on crée ce poste-là qui correspond Samuel pour le garder.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Sauf que j'ai des doutes sur la rédaction de la délibération.

**Yves JAUNAUX :** Alors allez-y.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** La rémunération de l'agent sera basée sur l'indice brut 979 majoré 793 correspondant au 9ème échelon du grade d'attaché territorial principal auquel s'ajouteront les indemnités et allocations fixées par la réglementation en vigueur. Il y a une faute de frappe à « allocution », je pense qu'il s'agit d'allocation. Par ailleurs, les indices ne me semblent pas corrects.

**Yves JAUNAUX :** On va vérifier, on va rectifier.



Vous comprenez que cela ne suffit pas donc nous avons validé en Bureau tout à l'heure une fiche de poste, nous vous proposerons prochainement la création d'un poste par rapport à ce recrutement. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Merci.

## **6/ CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR EN CDD À TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Président,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT l'état de préfiguration du Syndicat Mixte,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un directeur pour assister et accompagner le Syndicat Mixte dans la création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin en apportant une expertise technique,

### **PROPOSE**

- de créer à compter du 20 mars 2019 un emploi de directeur pour assister et accompagner le Syndicat Mixte dans la création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin à temps partiel pour une durée hebdomadaire de service maximale de 5 heures.
- que cet emploi non permanent soit occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable si nécessaire.
- que la rémunération de l'agent sera basée sur l'indice brut 985 majoré 798 correspondant au 9ème échelon du grade d'attaché territorial principal auquel s'ajouteront les indemnités et allocations fixées par la réglementation en vigueur.
- que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- de créer à compter du 20 mars 2019 un emploi de directeur pour assister et accompagner le Syndicat Mixte dans la création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin à temps partiel pour une durée hebdomadaire de service maximale de 5 heures.
- que cet emploi non permanent soit occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable si nécessaire.
- que la rémunération de l'agent sera basée sur l'indice brut 985 majoré 798 correspondant au 9ème échelon du grade d'attaché territorial principal auquel s'ajouteront les indemnités et allocations fixées par la réglementation en vigueur.
- que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N°DEL-2019-07 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION D'UN STAGIAIRE**

**EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Participation aux frais d'hébergement d'un stagiaire. Vous savez que j'ai beaucoup insisté pour le détachement d'un stagiaire au sein du CLD, cela me paraissait évident. Je vais laisser la parole à Monsieur RENAUD puisque c'est eux qui ont choisi la personne.

**Jean-Luc RENAUD :** Nous avons procédé à des entretiens, malheureusement les candidatures ne correspondaient pas pleinement à ce que nous recherchions, c'est-à-dire une personne en communication. C'étaient des personnes qui étaient plus sur le développement voir le marketing donc cela ne correspondait pas trop. Nous avons ensuite eu la candidature d'un étudiant en Master Communication qui a déjà un diplôme de communication. L'intérêt c'est également qu'il a travaillé pour une coopérative agricole, il a rédigé notamment les rapports d'activité. Il est également impliqué dans le milieu associatif, il a participé à des actions de tourisme de type Escape Game. Il est également agile avec tous réseaux sociaux et nouvelles technologies par définition vu son âge. Donc nous l'avons retenu avec un petit bémol, parce qu'évidemment quand on obtient l'oiseau rare il y a toujours une petite contrepartie, c'est qu'il habite exactement à l'inverse de notre région à l'autre bout de l'Île-de-France en limite de la Normandie. Et donc, pour avoir l'esprit PNR avant l'heure, nous avons indiqué qu'il pourrait effectuer une partie de sa tâche en télétravail ce qui nous semble assez intelligent, en plus à Coulommiers vous connaissez bien le télétravail avec l'El@b. Je voudrais juste ajouter un mot par rapport à la question de tout à l'heure sur ce que nous avons fait. J'aimerais aussi rappeler que j'avais participé personnellement à l'appel à projets Plan de paysage, rappeler également le travail important effectué par l'atelier aménagement du territoire sur la question de l'accessibilité, en particulier l'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) pour notamment les manifestations qui seront labellisées par le comité de promotion et le SMEP d'une manière plus générale. Et puis, rappeler que nous avons participé à vos côtés au congrès des PNR à Saint-Étienne. Voilà.

**Yves JAUNAUX :** Cela montre l'excellente collaboration du CLD. Pour le stagiaire, le Bureau a travaillé un peu dessus. Nous proposons une participation aux frais de formation à hauteur de 1990 €. Je tenais également à remercier Denis SARAZIN-CHARPENTIER, qui met à disposition du stagiaire une habitation pour son hébergement au sein du territoire. C'est tout à fait sympathique de sa part.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je vous remercie Monsieur le Président mais ce n'est pas encore acté, vous avancez peut-être un peu vite mais c'est en bonne voie.

**Yves JAUNAUX :** Nous l'avons pris comptant.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Vous connaissez tous le lycée de La Bretonnière, il y a 110 ans Denis SARAZIN-CHARPENTIER, mon arrière-grand-père vendait le domaine au

Département donc je me suis senti un peu redevable dans le cadre du PNR de ne pas trouver une solution d'hébergement pour ce jeune stagiaire donc je lui ai proposé le gîte.

**Yves JAUNAUX** : Je vous remercie encore.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Je ne prendrai pas part au vote.

**Yves JAUNAUX** : Nous avons réfléchi concernant la participation, d'un point de vue légalité. Ce qui est ressorti c'est que nous allons verser une participation aux frais de formation. Il nous suffira de demander la facture des frais de scolarité qui est d'environ 15 000 €. Pas de problème là-dessus ? Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Merci.

## **7/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION D'UN STAGIAIRE**

Monsieur le Président,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

VU la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

VU le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,

CONSIDÉRANT l'accueil d'un stagiaire pour une durée de 6 mois dans le but de développer des actions de communication initiées par le CLD, la rédaction et la conception de supports de communication interne/externe, l'animation des réseaux sociaux du CLD, la participation aux actions de communication du SMEP/CLD sur le terrain,

CONSIDÉRANT la formation payante du stagiaire au sein de l'école supérieure de communication de Paris,

CONSIDÉRANT le paiement de ces frais par le stagiaire,

PROPOSE

- de participer à hauteur de 1 990€ aux frais de formation du stagiaire au sein de l'école supérieure de communication,

Ces avantages s'ajouteront à la gratification réglementée par délibération n°2018-15 en date du 30 mars 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- de participer à hauteur de 1 990€ aux frais de formation du stagiaire au sein de l'école supérieure de communication,

Ces avantages s'ajouteront à la gratification réglementée par délibération n°2018-15 en date du 30 mars 2018.

### **Décision :**

**Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER ne prend pas part au vote.**

**La délibération est approuvée à la majorité.**

**Yves JAUNAUX :** Je reviens sur la visite des rapporteurs, la première date qui nous avait été proposée était au mois de décembre. Cette période ne nous semblait pas être la meilleure période pour visiter le territoire. Nous aimerions plutôt la période du mois de mai ou du mois de juin cela n'est pas encore fait, nous attendons la réunion entre Franck RIESTER et François de RUGY. Ensuite on verra bien. Je vous propose qu'on vous prévienne par mail de la situation, qu'on continue à travailler avant que l'on passe au stade de la rencontre des acteurs que l'on peut rencontrer lors de cette visite. À ce moment-là, on reviendra vers vous pour voir si vous avez d'autres suggestions. Mais il faut avoir en tête que nous sommes un Syndicat de préfiguration, il faut montrer pourquoi on pense au PNR, montrer qu'on a besoin du PNR et montrer nos qualités. Nous avons également dit au Bureau que faire appel à l'appui de Frank était bien mais que passer en force n'était pas une bonne solution pour éviter un retour de bâton.

Y-a-t-il des questions diverses ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Nous allons bientôt devoir voter le budget.

**Yves JAUNAUX :** Oui ce sera lors d'un comité le 9 avril à 19h car il faut le voter avant le 15.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Il y a une deuxième date également à prévoir c'est l'assemblée générale prévue par notre règlement intérieur. L'assemblée générale c'est la réunion de tous les élus du projet de PNR avec le CLD. C'est peut-être l'occasion de mener une réflexion sur les statuts et le règlement intérieur du CLD compte tenu de l'efficacité des membres, je pense que la relation de confiance qui existe pourrait se traduire par une légère modification et amélioration des textes d'origine.

**Yves JAUNAUX :** Attendez de toute manière là-dessus nous allons y réfléchir en Bureau mais je dois vous dire qu'il faut voir ce qu'il se passe avec les autres CLD des PNR, nous sommes des bons élèves. Donc cela veut dire que nous allons donner des moyens au CLD pour qu'ils vivent, on voit bien que la collaboration est bonne.

On va réfléchir en Bureau à savoir comment on peut encore améliorer les choses, on verra.

Je vous remercie d'être venus, merci à tous bonne soirée.

Séance levée à 20h15.